

FAMILLE  
ET  
DIVORCE

À

176  
84.

# FAMILLE

ET

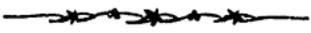
# DIVORCE

PAR

**L'abbé VIDIEU**

Docteur en théologie

Membre de l'Académie des Arcades, de l'Académie nationale  
de Reims,  
Vicaire à Saint-Roch.



PARIS

**E. DENTU, ÉDITEUR**

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DES GENS DE LETTRES

Palais-Royal, 15, 17, 19, galerie d'Orléans.

À

## NOTE DE L'ÉDITEUR

---

Cet ouvrage, dont la *Civilisation* a donné quelques extraits, a déjà été, avant son apparition, l'objet d'une controverse de la part de M. Alexandre Dumas.

---

## PRÉFACE

---

La liberté est l'enseigne obligée de tout ce qui se fonde, de tout ce qui a besoin d'appui. Il nous a souvent menés à l'esclavage, son drapeau ! Néanmoins il séduit toujours l'homme crédule ; et c'est encore abritée par lui que va être soumise à la discussion de nos législateurs cette grave question : le divorce.

Si plusieurs sont sincères, d'autres, nous ne l'ignorons pas, ne voient dans la mesure proposée que la satisfaction de leurs vices ; et, malheureusement égarés par leurs passions, ils combattent, au nom de la liberté, la morale, la justice, la famille, la société qu'ils affirment défendre.

J'entreprends aujourd'hui de les réfuter.

Toutefois, je me demande si l'on peut espérer convaincre par la raison ceux que n'a point convaincus l'exemple des antiques nations jadis si puissantes, et qui sont tombées, lorsque, brisant sans scrupule les liens les plus sacrés, la famille s'est elle-même avilie et dégradée ; s'il est possible d'ouvrir les yeux à ceux que n'a point instruits l'exemple de la grande

Rome descendant un à un les degrés du temple de la gloire, quand ses fils, revenus au foyer, après avoir vaincu le monde, s'y sont abandonnés à la corruption et à la honte.

Mais, témoin de l'acharnement des uns et de l'indifférence des autres, celui qui a pour mission de défendre les préceptes de la morale, qui aime d'un amour sans partage la vérité, ses frères et sa patrie ; celui qui, descendu souvent au foyer pour y ramener la paix au fond des âmes dont il connaît mieux que personne les maux et les remèdes, peut-il se résigner au silence ? a-t-il le droit de se taire ?

Je sais bien que, défenseur obligé de la loi ecclésiastique sur l'indissolubilité du lien conjugal, je paraîtrai suspect à quelques-uns ; mais, pour me faire entendre des hommes de notre siècle, je ne craindrai pas de donner à la discussion toute l'ampleur qu'elle comporte, de l'élever jusqu'aux vérités les plus essentielles de l'ordre moral et de l'histoire ; je m'adresserai à la raison philosophique et politique aussi bien qu'à la foi religieuse.

D'ailleurs, traiter la question du divorce sans parler de la société qu'elle intéresse au plus haut point, est chose impossible. Et comment ensuite *considérer seule* et sans rapport aux autres questions sociales, une question relative à la société, qui n'est qu'un ensemble de relations et de rapports ? Dans le corps